

Département de Lot et Garonne
Canton de Penne d'Agenais

MAIRIE DE DAUSSE

47140 DAUSSE
Tél/ 05.53.41.27.18 ~ Fax/ 05.53.41.31.15
Courriel: Mairie.Dausse@free.fr

Nombre de membres en exercice :15
Nombre de membres présents : 9
Nombre de membres ayant participé au vote : 9
Vote pour : 9
Vote contre : 0
Abstentions : 0
Affiché le 09 mars 2020

SEANCE DU 04 MARS 2020

L'an deux mil vingt et le 04 mars à 20 h30, le Conseil Municipal de cette Commune, dûment convoqué le 18 février 2020, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mr Gilbert GUERIN, MAIRE.

Présents : MMES ANDRIEU, GRENIER, GALARRAGA, MRS DEVROUX, CAZETTE, DELMAS, GUERIN, CAVAILLÉ & PASQUIER

Excusés : Mme POMMIES, Mrs PEREZ, JOLIVEL, LAMOLIATTE, & MERLY

Absente : Mme DERTHEIL

Secrétaire de Séance : Mr CAZETTE Fabrice

ORDRE DU JOUR

- **Vote du compte administratif 2019 –budget communal**
- **Vote du compte de gestion 2019 du receveur**
- **Affectation des résultats 2019**
- **~~Révision du zonage assainissement des eaux usées – avis simple sur le projet de zonage~~**
- **Questions diverses**

Mr le maire ouvre la séance et demande l'ajout de 2 sujets :

-Achat immobilier + travaux- demande de DETR au titre de la revitalisation rurale des centres bourg, demande de subvention au département pour un projet d'économie rurale et demande aide à la REGION Nouvelle Aquitaine (retire et remplace la délibération 2019-19 du 28 mai 2019)

-Redevance liée aux ouvrages implantés dans le domaine public routier communal par France Telecom-année 2020

**APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04
DECEMBRE 2019**

Le compte rendu du conseil municipal du 04 décembre 2019 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2020-1

**VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019-COMMUNE DE DAUSSE
SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR CAVAILLÉ Bernard, 1ier
ADJOINT :**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mr CAVAILLÉ Bernard, 1ier adjoint, Mr le Maire s'étant retiré au moment du vote conformément à l'article L2121-14 du C.G.C.T, et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévus :	336 190.00
	Réalisé :	299 052.58
	Reste à réaliser :	33 060.00
Recettes	Prévus :	336 190.00
	Réalisé :	233 239.08

Fonctionnement

Dépenses	Prévus :	513 857.00
	Réalisé :	304 942.82
Recettes	Prévus :	513 857.00
	Réalisé :	544 942.99

Intégration du résultat du BP CCAS 469.34

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	-65 813.50
Fonctionnement : 240 000.17 + 469.34=	240 469.51
Résultat global : 174 186.67 + 469.34 =	174 656.01

2020-2

COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR 2019- COMMUNE DE DAUSSE-

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres de définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif , l'état du passif , l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer .

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2019.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que toutes les opérations financières ont été régulièrement effectuées.

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

-Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019 par le Receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation de sa part.

2020-3

AFFECTATION DES RESULTATS COMPTE ADMINISTRATIF 2019- COMMUNE DE DAUSSE

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2019 en adoptant le compte administratif approuvé ce jour.

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation de résultat d'exploitation de l'exercice 2019
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

• un excédent de fonctionnement de	41 049.85
• un excédent reporté de	198 950.32
• Intégration du résultat du CCAS	469.34
• Soit un excédent de fonctionnement cumulé de	240 469.51
• Un déficit d'investissement de	65 813.50
• Un déficit des RAR de	33 060.00
• Soit un besoin de financement de	98 873.50

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2019 comme suit:

Résultat d'exploitation au 31/12/2019 : excédent :	240 469.51
Affectation complémentaire en réserve (1068)	98 873.50
Résultat reporté en fonctionnement (002)	141 596.01
Résultat d'investissement reporté (Déficit) (001)	65 813.50

RÉVISION DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES : AVIS SIMPLE SUR LE PROJET DE ZONAGE

A revoir lors d'un prochain conseil

2020-4

ACHAT IMMOBILIER + TRAVAUX- Demande de DETR au titre de la revitalisation des centres bourg, demande de subvention au Département et demande d'aide à la Région Nouvelle Aquitaine - (retire et remplace la délibération 2019-19 du 28 mai 2019)

Mr le Maire fait part au Conseil Municipal de la possibilité d'obtenir une subvention au titre de la DETR (revitalisation des centres bourg) et une aide du Conseil Départemental (projet d'économie rurale) pour l'acquisition et les travaux du bien situé Place du 08 mai 1945.

Dans le cadre de l'Appel à projets « ruralité » 2019, la commune de Dausse peut également prétendre à une aide de la Région Nouvelle Aquitaine, pour cette acquisition et les travaux de réhabilitation.

Le coût de cet investissement, travaux compris s'élève à 156 200.00€ pour l'achat du bien + soit 55 210.99 € HT et se détaille comme suit :

1. Achat du bien :	156 200.00
2. Raccordement électrique :	3 700.20
3. Raccordement Eau	371.15
4. Electricité + Placo:	9 130.50
5. Plomberie	6 963.66
6. Remplacement douche	1 210.00
7. Cuisine appartement	2 483.64
8. Menuiseries	15 667.03
9. Peinture :	11 528.81
10. Maçonnerie	4 156.00
TOTAL	211 410.99€ HT

L'achat du bien étant HT, le montant des travaux de **55 210.99 €HT** soit **66 253.19€ TTC**
ce qui fait un **TOTAL GENERAL 222 453.19 € TTC.**

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :

- **Sollicite** une subvention auprès de la Préfecture au titre de la **DETR (revitalisation des centres bourg), 40%**
- **Sollicite** le Conseil Départemental pour la partie commerciale (**Projet d'économie rurale) 20% (maxi 40 000.00)**
- **Sollicite** la région Nouvelle Aquitaine dans le cadre de l'Appel à projets ruralités (Réhabilitation d'un immeuble permettant la création de commerces supplémentaires et d'un logement dans le cadre de la dynamique de centre bourg), **21.44%**
- **Approuve** le plan de financement suivant :

DETR 40% du montant éligible (hors commerce),
soit 196 556.35 X 40% = **78 622.54 €**
DEPARTEMENT 20% sur l'acquisition foncière et les travaux du bâtiment commercial = **22 879.43 €**
REGION Nouvelle Aquitaine 21.44% = **45 000.00 €**

Autofinancement **64 909.02 € HT soit 77 890.82 € TTC**

Montant total TTC de l'opération 222 453.19 €

- **Prévoit** d'inscrire au budget, la part restant à la charge de la Commune.
- **Constate** que la délibération est approuvée à 9 voix pour, zéro contre, zéro abstention.

2020-5

REDEVANCE LIEE AUX OUVRAGES IMPLANTES DANS LE DOMAINE PUBLIC ROUTIER COMMUNAL PAR FRANCE-TELECOM- ANNEE 2020

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le décret n° 2005-1676 du 27 décembre 2005 relatif aux redevances et droit de passage dus par les opérateurs de communications électroniques pour l'occupation du domaine public.

Le patrimoine total occupant le domaine public routier géré par la Mairie de Dausse est de :

- 5.41 km de câble aérien + 0.180 branchement soit 5.59 km d'artère aérienne,
- 1.79 de conduite multiple + 0.040 de câble enterré soit 1.83 km d'artère en sous-sol,

Il demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la revalorisation de cette redevance prévue par les textes.

Le Conseil Municipal, après délibération,

1. **Décide** d'entériner la revalorisation des montants dus par France-Télécom et prévue par les textes à :
 - 55.54 euros par km d'artère aérienne
 - 41.66 euros par km d'artère souterraine
2. **Charge** le Maire d'émettre le titre de recette correspondant, soit :
 - 55.54 X 5.59 = 310.47
 - 41.66 X 1.83 = 76.23

TOTAL	386.70 €
-------	-----------------
3. **Constate** que la délibération est approuvée à 9 voix pour, zéro contre, zéro abstentions.

QUESTIONS DIVERSES

-Courrier Mr Charrat, demande emplacement concession cimetière de Puycalvary

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H30